République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'enseignement Professionnels



PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité :

Production des Boissons et Conserves

Niveau V: BTS

INFEP/0052/07/11/A

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National De la Formation et de l'enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

Production des Boissons et Conserves

Niveau V: BTS

2011

Ce Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : **Production des Boisson et Conserves.**

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFEP), de formateurs et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom & Prénom	Fonctions & Profile	Institutions	
M ^{me} Ourabah Hanane	Formateur	INSFP IAA Blida	
M ^r Zaarir Nour Eddine	Formateur	INSFP IAA Blida	
M ^r Bouchekkif Labri	Professionnel	Aqua Sim Mouzaia	
M ^r Bazi Mehenna	Professionnel	EPJC Filiale Aqua Sim	
M ^{me} Mouhoubi Nachida	Chargé RD	CAAL Blida	
M ^{me} Lamani Amira	Méthodologue	INFEP El Biar	
Mme Hamoudi Nadjet	Responsable	CAAL BLIDA	

SOMMAIRE

		Page
	Introduction	2
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	3
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	4
2.1.	Destination	4
2.2.	Structure du programme de formation par apprentissage	4
2.3.	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	6
2.4.	Documents pédagogiques	6
3.	Profil du métier (spécialité)	7
3.1.	Identification du métier (spécialité)	7
3.2.	Domaine d'activité et description du métier (spécialité)	7
3.3.	Capacités professionnelles	7
3.4.	Exigences du métier et conditions de travail	7
3.5.	Responsabilité du travailleur	8
3.6.	Evolution dans la carrière	8
4.	Curriculum du métier (spécialité)	9
4.1.	Objectif principal du curriculum	9
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	10
4.3.	Synthèse du curriculum	11
4.4.	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	12
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	13
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	39
5.	Mise en œuvre du programme : 0rganisation pédagogique et évaluation des compétences	51
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	51
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de la formation	51
5.2.1.	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	51
5.2.2.	Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	52
5.2.3.	Formation de base au niveau de l'EFP	53
5.2.4.	Formation complémentaire	53
5.3.	Formation au sein de l'entreprise formatrice	54
5.4.	Suivi et évaluation des compétences	54
5.4.1.	Organisation du suivi de l'apprenti	54
5.4.2.	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	55
5.4.3.	Examen de fin d'apprentissage	55

Introduction

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

Les programmes existants sont conçus pour la formation dite « résidentielle » et les tableaux - programmes anciennement conçus par l'ex INDEFE sont dépassés par les différentes évolutions techniques et technologiques enregistrées dans le milieu professionnel. La démarche engagée s'est fixée de réaliser :

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique ;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage;
- La formation d'un groupe des démultiplicateurs de cette méthodologie parmi les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) et du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) ainsi que les concepteurs des programmes du réseau d'ingénierie pédagogique (l'Institut National de la Formation et de l'enseignement Professionnelle - INFEP - et les six Instituts de Formation et de l'enseignement Professionnelle - IFEP);

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFEP et de l'INFEP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFEP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2007), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFEP pour sa validation.

Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1. Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2. Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier (spécialité)*» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « Curriculum du métier (spécialité)» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous- compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La synthèse du Curriculum, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice :
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice;
- Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « *Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences* » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3. Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4. Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche) :
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier (spécialité)

3.1. Identification du métier (spécialité)

Dénomination de la spécialité	Production des boissons et conserves
Code spécialité	IAA 0711
Branche professionnelle	Industries Agroalimentaires
Durée de la formation	30 mois
Niveau d'accès	3 ^{éme} AS scientifique et technique
Niveau de qualification	V
Diplôme sanctionnant la formation	BTS : Brevet de Technicien Supérieur

3.2. Domaine d'activité/ description du métier (spécialité)

Le technicien supérieur en production des boissons et conserves est appelé à, effectuer le suivi des étapes des procédés de production des boissons et conserves ainsi que les contrôles physico-chimiques et microbiologiques des matières première et des produits obtenus.

Le titulaire du diplôme de technicien supérieur en production des boissons et conserves, à son niveau précité, est appelé à exercer son métier dans les entreprises des industries de l'agroalimentaire.

3.3. Capacités professionnelles

Le technicien supérieur en production des boissons et conserves est capable de :

- Assurer le suivi des opérations de préparation des boissons et conserves
- Utiliser les outils et les appareils de mesure et de contrôle.
- Contrôler les opérations de préparation
- Contrôler les opérations de stérilisation
- Contrôler les opérations de conditionnement
- Contrôler les conditions de stockage
- Respecter et appliquer rigoureusement les règles d'hygiène et de sécurité et d'environnement.
- Mettre en œuvre les normes et spécifications établies par l'entreprise
- Effectuer le suivi des contrôles physico-chimiques et microbiologiques des matières premières et des produits obtenus,
- Effectuer et assurer le nettoyage et la désinfection périodique de la chaine de production.
- Travailler et assurer la coordination dans l'équipe.

3.4. Exigences du métier et conditions de travail

- Physique (taille, robustesse): Bonne condition physique
- Acuité visuelle : bonne vision
- Lieu de travail : Atelier de production
- Eclairage : Source artificielle
- Température : température selon le produit à fabriquer

- Tenue vestimentaire : blouse, callot, chaussure de sécurité, gants, stop-bruits et protection visuelle.
- Bruit et vibration : Le milieu présente des bruits forts
- Poussières : Sans poussière.
- Risques professionnels :
 - Risques d'allergie aux produits chimiques.
 - Risque de blessure par les outils tranchants.
 - Risque électrique
 - Risque de chute (présence d'eau au sol et passerelle d'accès aux machines).
- Contre-indications : Allergies, handicap physique, mauvaise vision non corrigée, maladie contagieuse transmissible par voix aérienne.

3.5. Responsabilité du travailleur

- L'opérateur est responsable des équipements sur lesquels il intervient, des instruments de mesure et de l'outillage qu'il utilise.
- Le technicien supérieur travaille en équipe dans les interventions qu'il effectue.
- Il doit respecter les normes de production des boissons et conserves et gérer au mieux les équipements.
- Le technicien supérieur doit se sentir responsable envers le produit.
- Le respect et l'application des normes d'hygiène et sécurité des personnes et matériels ainsi que la protection de l'environnement.

3.6. Evolution dans la carrière

Il peut accéder à des postes supérieurs par :

 Expérience professionnelle et compétence particulière (règlement intérieur de l'entreprise).

4. Curriculum du métier (spécialité)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectif principal du Curriculum du métier (spécialité)

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation ;
- Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice ;
- Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;
- La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité ;

- L'aptitude au travail en équipe ;
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel;
- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement;
- La responsabilité sociale, etc.

4.2. Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier de Production des Boissons et Conserves sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base		
Champ d'activité 02 :	Utilisation des équipements et vérification des paramètres des installations		
Champ d'activité 03 :	Production des boissons et des conserves		
Champ d'activité 04 :	Formation complémentaire		

Les compétences professionnelles par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.
- Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de Mathématiques
- Acquérir des notions technologiques de production

Champ d'activité 02 : Utilisation des équipements et vérification des paramètres des installations

- Utiliser les équipements
- Vérifier les paramètres de fonctionnement des équipements

Champ d'activité 03 : Production des boissons et des conserves

- Produire les boissons.
- Produire les conserves
- Elaborer un mémoire de fin d'étude

Champ d'activité 04 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle
- Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique en relation avec le futur métier

4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice :

Nombre de modules : 12

Durée de la formation : 30 Mois

Volume horaire total : 4600 Heures

		Durée et lieux de formation			
N° du module	Titre du module	E.	E.F.P		T -4-1
		Théorie	Pratique	Entreprise	Total
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.		8	0	20
02	Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.	20	6	0	26
03	Appliquer les notions de base de la langue Française et les formules de Mathématiques.		60	0	90
04	Acquérir des notions technologiques de production		4	0	44
05	Utiliser les équipements		32	220	312
06	Vérifier les paramètres de fonctionnement des équipements		34	674	816
07	Produire les boissons		54	904	1158
08	Produire les conserves	200	56	898	1154
09	Elaborer un mémoire de fin d'étude	60	00	818	878
10	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial		16	0	40
11	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle		12	0	32
12	Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique en relation avec le futur métier		20	0	30
	Total en Heures de Formation	784	302	3514	4600

Total EFP	1086	23.60%
Total entreprise	3514	76.39%
Total formation	4600	100%

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

Total					
Module	Total module	EFP	Entreprise		
Module 1	20	20	0		
Module 2	26	26	0		
Module 3	90	90	0		
Module 4	44	44	0		
Module 5	312	92	220		
Module 6	816	142	674		
Module 7	1158	254	904		
Module 8	1154	256	898		
Module 9	878	60	818		
Module 10	40	40	0		
Module 11	32	32	0		
Module 12	30	30	0		
Grand Total	4600	1086	3514		

1 ^{er} semestre				
EFP	Total			
20	0	20		
26	0	26		
90	0	90		
44	0	44		
92	220	312		
40	388	428		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
312 608 920				

2 ^{ème} semestre					
EFP	Total				
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
102	286	388			
122	410	532			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0 0				
224 696 920					

3 ^{ème} semestre				
EFP	Entreprise	Total		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
132	494	626		
92	202	294		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
224	696	920		

4 ^{ème} semestre				
EFP	Entreprise	Total		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
164	696	860		
60	0	60		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
224	920			

^{ne} semes	e semestre			5 ^{ème} semestre		
ntreprise	Total		EFP	Entreprise	Total	
0	0		0	0	0	
0	0		0	0	0	
0	0		0	0	0	
0	0		0	0	0	
0	0		0	0	0	
0	0		0	0	0	
0	0		0	0	0	
696	860		0	0	0	
0	60		0	818	818	
0	0		40	0	40	
0	0		32	0	32	
0	0		30	0	30	
696	920		102	818	920	

4.5. Curriculum de l'Etablissement de formation

CHAMP D'ACTIVITE 1

FORMATION DE BASE

MODULE: 1 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation

Théorie 12 h

Pratique 08h

	Sous compétances		Savoirs théoriques nécessaires	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.1	Identifier le métier et ses débouchés	 Avoir un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité Connaître l'organisation et le fonctionnement l'établissement de formation Visiter un atelier de la spécialité Connaître les tâches essentielles du métier, les conditions de travail et l'environnement Avoir un aperçu sur les possibilités d'insertion professionnelle 	 Informations générales sur le métier et son histoire Présentation du profil professionnel du métier Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle Présentation les voies potentielles pour un futur emploi, 	
1.2	Connaître le parcours de formation	 Connaître les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation 	 Informations générales sur le déroulement de la formation Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage 	

	Sous compétences		Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.3	S'informer sur le métier et son environnement professionnel	 Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs Présenter les voies potentielles pour un futur emploi 	 Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes 	

MODULE: 2 Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement

Durée de la formation

Théorie 20 h

Pratique 6 h

	Sous compétances		Savoirs théoriques nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	 Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail Identifier les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Déterminer et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire liés au métier 	 Notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail Définition les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
2.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	 Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leurs causes principales Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles et à l'utilisation : des outils et des machines, des matières premières et des produits nocifs du courant électrique et des gaz Définir les moyens de protection individuelle (tenue de travail, gants, lunettes/masque, calotte, protection auditive et chaussures de sécurité) 	 Présentation des principales causes et circonstances d'accidents et les moyens de leur prévention Règles générales pour la protection des biens et des personnes Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation Actions à accomplir ou comportements à adopter en présence d'accident ou d'incendie Plan et procédures d'évacuation

	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protection individuelle et collective	 Définir les moyens et les mesures protection collective (organisation de travail, rangement, Aération, ventilation, plan d'évacuation et issues de secours) Connaître et appliquer les mesures de lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation et issues de secours) Utiliser les moyens de protection individuelle et collective et respecter le règlement intérieur Appliquer les mesures protection collective et individuelle. 	Présentation des principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention	 Hygiène et sécurité Gestion des produits chimiques dangereux
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	 Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles élémentaires de premiers secours et d'assistance aux accidentés Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et avertir le Responsable hiérarchique et/ ou le Responsable de la sécurité 	 Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST) Notions de premiers secours et assistance aux accidentés en cas de: Brûlures Blessures Hémorragies Chocs électriques Intoxications (inhalation) 	

	Sous compétences		Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	 Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (Aspects généraux) Déterminer les éléments à risques sur l'environnement provenant des activités du métier Identifier les mesures de prévention des effets et des risques sur l'environnement Appliquer les mesures de lutte contre les effets et les risques sur l'environnement et les différentes pollutions Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution 	 Généralités sur l'environnement : Les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore) Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement Normes ISO 14001 pour la protection de l'environnement Principes et règles d'évacuation et d'élimination des déchets 	 Recyclage des déchets (emballage, débris de verres, plastique, et produits chimiquesetc) Le stockage des produits consommables

MODULE: 3 Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de Mathématiques

Durée de la formation

Théorie 30 h

Pratique 60 h

	Saus sampátanasa	Activitás professionnellos à servicir / à	Savoirs théorique	s nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.1	Maîtriser le Vocabulaire technique d'expression Orale et écrite en Français	 Participer à une séance de travail Elaborer un document de travail (compte rendu, rapports, etc.) S'exprimer dans un langage technique et professionnel. Rédiger un compte rendu technique 	 Rappel des notions de base de la lecture et de l'écriture : les éléments constituant de la phrase, la conjugaison, la ponctuation Techniques de rédaction d'un document (compte rendu, rapports, etc) Les différents modèles de documents utilisés dans le métier (fiche technique des produits et matériels Formes et objectifs des documents Techniques d'expression et de communication professionnelle liées au métier (spécialité) 	

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.2	Maîtriser les techniques d'expression Orale et écrite (anglais)	Utiliser la terminologie technique du métier	Mise à niveau en anglais	 Notions de base de la lecture et de l'écriture : Les éléments constituant de la phrase Conjugaison La ponctuation
		Lire une brochure en anglais	 Terminologie du métier en anglais Techniques de rédaction d'un document Les différents modèles de documents utilisés dans le métier (spécialité) Techniques d'expression et de communication professionnelle, liées au métier (spécialité) 	
3.3	Utiliser les notions fondamentales de mathématique	 Calculer les concentrations Calculer la moyenne Calculer le rendement de production Calculer les différents paramètres de production (vitesse, volume, débit) 	Résoudre Les Equation du 1er degré Les Equation du 2eme degré Les Systèmes d'équations	

MODULE: 4 Acquérir des notions technologiques de production

Durée de la formation

Théorie 40 h

Pratique 4 h

	Saus sammátanasa		Savoir théorique	s nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
4.1	Identifier les matières d'œuvres	 Identifier les matières premières. Identifier les matières consommables Identifier les additifs et auxiliaires de fabrications Identifier les produits de nettoyage 	 Les groupes d'aliments (les fruits, Les légumes, les viandes, les poissons, ect). Sucre et additifs alimentaires L'Eau Le dioxyde de carbone (CO2) Types d'emballage et utilisations Les produits de nettoyage 	
4.2	Identifier les équipements des deux industries	 Déterminer les équipements spécifiques à l'industrie des boissons Déterminer les équipements spécifiques à l'industrie des conserves 	 Station de forage des eaux minérales. Chaîne de fabrication de boissons et siroperie Chaîne de transformation des légumes et fruits Chaine de transformation des produits carnés 	

CHAMP D'ACTIVITE 2 UTILISATION DES EQUIPEMENTS ET VERIFICATION DES PARAMETRES DES INSTALLATIONS

MODULE 5 Utiliser les équipements

Durée de la formation

Théorie 60 h

Pratique 32h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques	nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
5.1	Utiliser les équipements spécifiques à la production des boissons	 Vérifier l'hygiène des équipements Préparer l'équipement pour la production Laveuse, Intermix, Monobloc, Pasteurisateur Etiqueteuse/dateur Nettoyer et désinfecter l'équipement à la fin de la production Renseigner les fiches d'utilisation de l'équipement 	 Equipement industriel de la production des boissons. Les produits de lavage Principe de nettoyage en place (NEP) Les fiches techniques 	Rappel sur les risques (mécaniques, chimiques, électriques) Conduite à tenir lors de l'utilisation des produits de nettoyage Conduite à tenir lors du nettoyage des machines

	Sous compétances	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires	nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
5.2	Utiliser les équipements spécifiques à la production des conserves	 Vérifier l'hygiène des équipements Préparer l'équipement pour la production Laveuse Broyeur Tamiseur, Raffineur Evaporateur Boule de cuisson Préchauffeur Pasteurisateur Stérilisateur Remplisseuse/Sertisseuse Etiqueteuse/Dateur Nettoyer et désinfecter l'équipement à la fin de production Renseigner les fiches d'utilisation de l'équipement 	 Equipement industriel de la production des conserves. Les fiches techniques 	Physique: Transfert de chaleur Pression et température Hygiène et sécurité: Rappel sur les risques (mécaniques, chimiques, électriques) Conduite à tenir lors de l'utilisation des produits de nettoyage Conduite à tenir lors du nettoyage des machines

MODULE : 6 Vérifier les paramètres de fonctionnement des équipements

Durée de la formation

Théorie 108h

Pratique 34h

	Sous compétences		Savoir théoriques nécessaires	
N°	professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
6.1	Contrôler l'équipement de lavage	 Vérifier les bains de lavage des fruits et légumes Contrôler le dosage en détergent des laveuses de bouteilles Préparer des solutions de lavage 	 Principe de fonctionnement des laveuses Caractéristique des eaux de lavage 	Rappel: les produits de lavage Chimie:
6.2	Régler les paramètres de cuisson et pasteurisation	 Régler la température Régler la pression Régler le temps 	Principe de fonctionnement de concentreur et boule de cuisson	Hygiène et sécurité : • Utilisation des appareils à vapeur et gaz
6.3	Vérifier les paramètres de remplissage, sertissage et capsulage	 Vérifier les volumes et poids de remplissage Vérifier les paramètres de l'étanchéité des sertis, capsulage et soudure (température, pression) 	Principe de fonctionnement des remplisseuses, sertisseuses et capsuleuses	Rappel: • Hygiène et sécurité des équipements

CHAMP D'ACTIVITE 3 PRODUCTION DES BOISSONS ET CONSERVES

MODULE: 7 Produire les boissons

Durée de la formation

Théorie 200h

Pratique 54 h

	Sous compétences professionnelles		Savoir théoriques nécessaires	
N°		Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.1	Conditionner les eaux minérales	 Vérifier la potabilité de l'eau Approvisionner la chaine de conditionnement en matière première Embouteiller une eau minérale non gazeuse Embouteiller une eau minérale gazeuse Embouteiller une eau de source Fabriquer une eau minérale gazeuse aromatisée Contrôler le process d'embouteillage Renseigner les fiches techniques 	 Classification des eaux Réglementation et normes relatives aux eaux minérales Filtration des eaux minérales Chaines d'embouteillage 	 Chimie Chimie des eaux potable Caractéristique des eaux minérales et eaux de source Caractéristiques du CO₂

	Sous compétences professionnelles		Savoir théoriques nécessaires	
N°			Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.2	Fabriquer les jus de fruits	 Réceptionner et préparer les fruits Préparer le produit semi fini pour les jus à base de fruits préparer le sirop blanc (eau +sucre + additifs) Reconstituer la matière fruitière (concentres, pulpe, purée). mélanger les deux préparations (sirop blanc +reconstitution) Pasteuriser le produit Embouteiller. Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser /fardeler/ encartonner et palettiser le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 	 Les caractéristiques des fruits L'émulsion. La classification des jus Les procédés de fabrication Préparation Conditionnement Techniques de conservation des jus. 	 Mathématiques: Calcul des concentrations Calcul des moyennes Calcul des rendements Biochimie Les sucres

	Saus compétances		Savoir théoriques nécessaires	
N°	N° Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.3	Produire une boisson rafraîchissante aux extraits naturels.	 Préparer le produit semi fini Préparer le sirop blanc (eau +sucre+additifs) Préparer la composition aromatique. Mélanger les deux préparations (sirop blanc + préparation aromatique) Gazéification du produit Embouteiller Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser/ fardeler /encartonner et palettiser le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 	Caractéristique des boissons rafraichissante aux extraits naturels (BREN)	Chimie: Solubilité, pression, température Rappel dioxyde de carbone CO2 Rappel Mathématiques: calcul des concentrations calcul des moyennes calcul des rendements

MODULE: 8 Produire les conserves

Durée de la formation

Théorie 200 h

Pratique 56 h

	Saus sammátanasa	ous compétences professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoir théoriques nécessaires		
N°	professionnelles		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle	
8.1	Transformer les fruits	 Réceptionner/ trier/laver les fruits Découper/broyer les fruits Préchauffer et tamiser la pulpe Préparer les confitures Concentrer les jus Préparer les fruits au sirop Déshydrater les fruits Conditionner le produit Appliquer le traitement thermique. Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser /fardeler /encartonner et palettiser le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 	 Triage et préparation des fruits Procèdes de fabrication des confitures et gelés La préparation du sirop Procédés de déshydratation 	Rappel: Classification des fruits Rappel biochimie Les sucres Biochimie: Fibres alimentaires Activité de l'eau et altération des aliments Rappel: Emballages en verre et métallique conservation sous atmosphère modifiée conservation sous vide	

	Sous compétences		Savoir théoriques nécessaires		
N°	professionnelles		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle	
8.2	Transformer les légumes	 Réceptionner/ trier/laver les légumes Découper/broyer les légumes Préchauffer et Tamiser la pulpe Produire : Concentré de tomates Sauces tomates jus concentrés de tomate Appliquer le traitement thermique Produire les conserves de légumes Déshydrater les légumes Déshydrater les herbes aromatiques Déshydrater les graines Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser /fardeler /encartonner le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 	 Classification des légumes. Norme et réglementation relative aux légumes transformés Procédés de fabrication des concentrés de tomate Préparation des sauces Les légumes en conserve 	Rappel sécurité : Respecter les consignes de sécurité lors de la manipulation du matériel Rappel hygiène Gestion des déchets Rappel Emballage en verre et métallique et composé	

	Sous compétances	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoir théoriques nécessaires		
N°	Sous compétences professionnelles		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle	
8.3	Transformer les viandes	 Réceptionner et stocker la viande Hacher la viande Fabriquer le « corned beef » Fabriquer le pâté et cacher Stériliser, cuire et conditionner le produit. Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser / fardeler /encartonner le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 	 Les critères de qualité de la viande Conservation et les facteurs d'altération de la viande Colorants alimentaires Emballage cellulose Stérilisation et cuisson de la viande Conditionnement et emballage métallique 	Biochimie: Protéines cellulose Amidon Hygiène et sécurité: Respecter les consignes d'hygiènes lors de la manipulation des denrées alimentaires	

	Sous compétances		Savoir théorique	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
8.4	Conserver les poissons	 Réceptionner et stocker le poisson Conserver les poissons Congeler Surgeler Saler les poissons « anchois » Déshydrater les poissons Appliquer les traitements thermiques. Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser /encartonner/fardeler le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 	 Les variétés de poissons Méthodes de conservation relatives aux poissons Critères de qualité du poisson 	Rappel Biochimie: Protéines Acides gras Activité de l'eau Rappel Mathématiques: Calcul des concentrations Calcul des moyennes Calcul des rendements Rappel Hygiène et sécurité: Respecter les consignes d'hygiènes lors de la manipulation des denrées alimentaires Rappel emballages métalliques, plastiques

MODULE : 9 Elaborer un mémoire de fin d'étude

Durée de la formation

Théorie 60 h

Pratique 00

	Sous compétences professionnelles		Savoir théoriques nécessaires	
N°			Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
9.1	Elaborer un mémoire	 Choisir un thème ou un sujet de travail Faire un échantillonnage Conserver les échantillons Analyser les échantillons Faire des essais Discuter et interpréter les résultats Donner une conclusion générale 	 Choisir un thème ou un sujet de travail Définir la problématique Définir l'objectif du travail Tracer un plan de travail méthodologique 	

CHAMP D'ACTIVITE 4

FORMATION COMPLEMENTAIRE

MODULE : 10 Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entrepris et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation

Théorie 24 h

Pratique 16 h

	Sous compétences professionnelles		Savoirs théoriques nécessaires	
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
10.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et les tâches y afférentes	 Identifier les différentes organisations de l'entreprise : Types d'entreprise Structures hiérarchiques Structures fonctionnelles Identifier les fonctions essentielles : La fonction gestion et ses tâches essentielles La fonction financière et ses tâches principales La fonction production La fonction commerciale 	 Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements) Bilan financier, rendement Règlement intérieur d'une entreprise 	
10.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire) Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement 	 Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (Taux horaire) Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service 	

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir/à	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimi professionnelle, autres	ie
10.3	Développer les notions de base d'une approche entreprenariale	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux Distinguer les différentes fonctions et leur interaction en matière de produit, de prix, de marché et de promotion 	 Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du Client Expliquer les avantages des produits novateurs Présenter les principes de base de la liaison : Produit - Prix et Promotion 	
10.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles	 Identifier les exigences de la fonction « entreprenariat » Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet Définir les atouts nécessaires à un Entrepreneur pour réussir son projet 	 Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un Promoteur de projet 	

MODULE : 11 S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation

Théorie 20 h

Pratique 12 h

NO	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques no	écessaires				
N°	professionnelles	exécuter	xécuter Techniques / technologie Mathématique, Phy professionnel					
11.1	Elaborer un Curriculum vitæ (CV)	S'informer sur les avantages d'un CV bien élaboré et de son utilisation	Modèle de rédaction d'un curriculum vitae					
		 Identifier la structure et le rôle d'un Curriculum vitæ (CV) 	Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV					
		 Décrire les composantes avec précisions : Identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualités personnelles, etc. 						
11.2	Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi)	 Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date) Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : références de formation, expériences, présentation, âge, etc. Formuler et personnaliser la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement 	 Modèle de rédaction de la demande d'emploi Appliquer les techniques de communication 					

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	s nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
11.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche	 Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts Rechercher des informations sur : l'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits, ses perspectives le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice 	Application des simulations	
11.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi	 Identifier les structures du Service public chargé de l'emploi Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi Rechercher les informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifiée Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat 	 Présentation du Service public chargé de l'emploi : localisation et missions (ANEM – ALEM, la commune, etc.) Informations sur le tissu économique de la région et de la localité Présentation du dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat : DIPJ – ANSEJ – ANGEM etc. 	

MODULE: 12 Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique en relation avec le futur métier

Durée de la formation

Théorie 10 h

Pratique 20 h

	Sous compétances	Activitée professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques	nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
12.1	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leur connexion	 Déterminer la composition d'un poste de travail informatique Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique Déterminer l'interaction des différents éléments Installer et connecter les unités d'entrée Installer et connecter les unités de sortie Assurer la protection et la sécurité de l'installation 	 Notions de base de l'informatique et principales définitions Présentation des éléments composant le poste de travail informatique : l'écran, le clavier, la souris, l'unité centrale (Boîtier d'alimentation, lecteur CD Rom, lecteur de disquettes, le disque dur, la carte mère, le micro processeur, la rame, la carte vidéo, la carte son et la carte réseau), l'imprimante, l'onduleur, le modem, la Web Cam, le scanner, etc. Directives et précautions de raccordement des différents éléments 	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leur connexion
12.2	Exploiter un micro- ordinateur (Système d'exploitation Windows)	 Déterminer les éléments de l'interface Windows Utiliser correctement les principales fonctions du Système d'exploitation Windows Exploiter le système Windows 	 Présenter l'environnement Windows, Bureau et fenêtres : Poste de travail, Corbeille, Menu Démarrer, Les fichiers et les dossiers : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et supprimer. 	Rappel : fonctions du Système d'exploitation Windows

	Sous compétences	Activitée professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques	nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
12.3	Utiliser un logiciel de traitement de texte et tableaux (Microsoft Word)	 Identifier le Microsoft Word et ses barres de menu Traiter le texte Dessiner un tableau 	 Définition d'un traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire, L'impression : la mise en page, l'aperçu avant impression Les tableaux : Création, lignes et 	Rappel : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et supprimer fichier Word
			colonnes (insertion et ajout)	
12.4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft Excel)	 Identifier le Microsoft Excel et ses barres de menu Créer des classeurs Elaborer des graphes 	 Définition d'un tableur Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction Représentation graphique : Histogramme, secteur, courbe, etc. 	Rappel : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et supprimer fichier Excel
12.5	Utiliser l'internet	Utiliser correctement l'internetUtiliser des moteurs de recherche	L'internetLes Moteurs de recherche	

4.6. Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

CHAMP D'ACTIVITE 2 UTILISATION DES EQUIPEMENTS ET VERIFICATION DES PARAMETRES DES INSTALLATIONS

MODULE 5 Utiliser les équipements

Durée de formation

N°	acquérir	onnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
		·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
5.1	équipements spécifiques à la production des	 Préparer l'équipement pour la production Laveuse, Intermix, Monobloc, Pasteurisateur Etiqueteuse/dateur 										

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

N°	Sous Compétences professionnelles à	sionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du plan de formation		Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6	
5.2	Utiliser les équipements spécifiques à la production des conserves	 Vérifier l'hygiène des équipements Préparer l'équipement pour la production Laveuse Broyeur Tamiseur, Raffineur Evaporateur Boule de cuisson Préchauffeur Pasteurisateur Stérilisateur Remplisseuse/Sertisseuse Etiqueteuse/Dateur Nettoyer et désinfecter l'équipement à la fin de production Renseigner les fiches d'utilisation de l'équipement 									

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

MODULE: 6 Vérifier les paramètres de fonctionnement des équipements

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à		Mise en œuvre du de formation	curriculum et plan entreprise (1)			éciation de l'apprenti par le aître d'apprentissage (2)					
	acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
6.1	Contrôler l'équipement de lavage	 Vérifier les bains de lavage des fruits et légumes Contrôler le dosage en détergent des 										
		laveuses de bouteilles										
		Préparation des solutions de lavage										
6.2	Régler les paramètres de cuisson et pasteurisation	Régler la températureRégler la pressionRégler le temps										
6.3	Vérifier les paramètres de remplissage, sertissage et capsulage	 Vérifier les volumes et poids de remplissage Vérifier les paramètres de l'étanchéité des sertis, capsulage et soudure (température, pression) 										

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

CHAMP D'ACTIVITE 3

PRODUCTION DES BOISSONS ET CONSERVES

MODULE: 7 **Produire les boissons**

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du p		Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
7.1	Conditionner les eaux	Vérifier la potabilité de l'eau								
	minérales	Approvisionner la chaine de conditionnement en matière première								
		Embouteiller une eau minérale non gazeuse								
		Embouteiller une eau minérale gazeuse								
		Embouteiller une eau de source								
		Fabriquer une eau minérale gazeuse aromatisée								
		Contrôler le process d'embouteillage								
		Renseigner les fiches techniques.								

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter		programme et plan entreprise (1)	Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
7.2	Fabriquer les jus de fruits	 Réceptionner et préparer les fruits Préparer le produit semi fini pour les jus à base de fruits préparer le sirop blanc (eau +sucre+additifs) Reconstituer la matière fruitière (concentres, pulpe, purée). mélanger les deux préparations (sirop blanc +reconstitution) Pasteuriser le produit Remplir le produit Embouteiller Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser / fardeler /encartonner le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 								

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)				
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
7.3	Produire une boisson rafraîchissants aux extraits naturels	 Préparer le produit semi fini Préparer le sirop blanc (eau +sucre+additifs) Préparer la composition aromatique. Mélanger les deux préparations (sirop blanc + préparation aromatique) Gazéification du produit Remplir le produit Embouteiller Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser /encartonner/fardeler et palettiser le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 								

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

MODULE:8 Produire les conserves

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
		•	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6	
8.1	Transformer les fruits	 Réceptionner/ trier/laver les fruits Découper/broyer les fruits Préchauffer et tamiser la pulpe Préparer les confitures Concentrer les jus Préparer les fruits au sirop Déshydrater les fruits Conditionner le produit Appliquer le traitement thermique Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser/fardeler /encartonner et palettiser le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 									

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

N°	Sous Compétences professionnelles à		Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6	
8.2	Transformer les légumes	 Réceptionner/ trier/laver les légumes Découper/broyer les légumes Préchauffer et Tamiser la pulpe Produire : Concentré de tomates Sauces tomates jus concentrés de tomate Appliquer le traitement thermique Produire les conserves de légumes Déshydrater les légumes Déshydrater les praines Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser /fardeler /encartonner le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 									

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP(2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

N°	Sous Compétences professionnelles à			Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
8.3	Transformer les viandes	 Réceptionner et stocker la viande Hacher la viande Fabriquer le « corned beef » Fabriquer le pâté et cacher Stériliser, cuire et conditionner le produit. Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser / fardeler /encartonner le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 										
8.4	Conserver les poissons	 Réceptionner et stocker le poisson Conserver les poissons Congeler Surgeler Saler les poissons « anchois » Déshydrater les poissons Appliquer les traitements thermiques. Contrôler l'opération d'emballage (soudure, capsulage, sertissage) Encaisser /encartonner/fardeler le produit Contrôler le process de production Renseigner les fiches techniques 										

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

MODULE: 9 Elaborer un mémoire de fin d'étude

Durée de formation

Sous Compétences professionnelles à acquérir	essionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)				
		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
Elaborer un mémoire	Choisir un thème ou un sujet de travail								
	Faire un échantillonnage								
	Conserver les échantillons								
	Analyser les échantillons								
	Faire des essais								
	Discuter et interpréter les résultats								
	Donner une conclusion générale								
	professionnelles à acquérir	Professionnelles à acquérir Choisir un thème ou un sujet de travail Faire un échantillonnage Conserver les échantillons Analyser les échantillons Faire des essais Discuter et interpréter les résultats	professionnelles à acquérir Activités professionnelles à exécuter Elaborer un mémoire Choisir un thème ou un sujet de travail Faire un échantillonnage Conserver les échantillons Analyser les échantillons Faire des essais Discuter et interpréter les résultats	professionnelles à acquérir Activités professionnelles à exécuter Elaborer un mémoire Choisir un thème ou un sujet de travail Faire un échantillonnage Conserver les échantillons Analyser les échantillons Faire des essais Discuter et interpréter les résultats	professionnelles à acquérir Activités professionnelles à exécuter Entreprise Choisir un thème ou un sujet de travail Faire un échantillonnage Conserver les échantillons Analyser les échantillons Faire des essais Discuter et interpréter les résultats	professionnelles à acquérir Activités professionnelles à exécuter Entreprise • Choisir un thème ou un sujet de travail • Faire un échantillonnage • Conserver les échantillons • Analyser les échantillons • Faire des essais • Discuter et interpréter les résultats	professionnelles à acquérir Activités professionnelles à exécuter Entreprise Choisir un thème ou un sujet de travail Faire un échantillonnage Conserver les échantillons Analyser les échantillons Faire des essais Discuter et interpréter les résultats	professionnelles à acquérir Activités professionnelles à exécuter Elaborer un mémoire Choisir un thème ou un sujet de travail Faire un échantillonnage Conserver les échantillons Analyser les échantillons Faire des essais Discuter et interpréter les résultats	professionnelles à acquérir Activités professionnelles à exécuter Elaborer un mémoire Choisir un thème ou un sujet de travail Faire un échantillonnage Conserver les échantillons Analyser les échantillons Faire des essais Discuter et interpréter les résultats

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réaliser par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP (2) L'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation.

1. Grille de notation et d'évaluation des compétences professionnelles

Degrés	Signification	Mentions	Notes
1	Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	excellent	moins de 20 - 18
2	Une performance correspondant très bien aux exigences	très bien	moins de 18 - 15
3	Une performance correspondant entièrement bien aux exigences	bien	moins de 15 - 12
4	Une performance correspondant assez bien aux exigences	assez bien (moyen)	moins de 12 - 10
5	Une performance caractérisée par des insuffisances et qui ne répond pas aux exigences, mais qui relève des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court	insuffisant	moins de 10 - 6
6	Une performance qui ne correspond pas aux exigences. Les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées dans un délai relativement court	très insuffisant	moins de 6 - 0

2. Grille d'évaluation des qualités personnelles et comportementales

Evaluation en rapport avec la grille de notation										
Indicateurs	1	2	3	4	5	6				
Critères	moins de de 20 - 18	moins de 18 - 15	moins de 15 - 12	moins de 12 - 10	moins de 10 - 6	moins de 6 - 0				
Intérêt au travail	Intérêt soutenu	Intérêt appréciable	Intérêt moyen	Intérêt insuffisant	Peu d'intérêt	Sans intérêt				
Esprit d'initiative	Sans élevé d'initiative	Initiative remarquée	Initiative ponctuelle	Initiative limitée	Initiative très limitée	Sans initiative				
Organisation et hygiène	Très bonne organisation et hygiène	Organisé et soigneux	Ordre et hygiène moyens	Ordre et hygiène insuffisants	Peu ordonné	Sans ordre ni hygiène				
Comportement et sociabilité	Exemplaire	Correct	Acceptable	Insuffisant	Caractériel et peu ouvert	Négligé et individuel				
Ponctualité et assiduité	Très ponctuel et assidu	Retards et absences très rares	Retards et absences rares	Retards et absences notables	Retards et absences répétées	Retards et absences fréquents				

5. Mise en œuvre du programme de formation: Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en oeuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{ème} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser un groupe pour une famille de métiers en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets ;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « *fiche de visite* ». Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au

même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la *grille de notation et d'évaluation* donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA :

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats);
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.